

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND - Avenir Euro, un compartiment de droit luxembourgeois de la Sicav G FUND

Classe : NC EUR (Capitalisation) LU1150711494
Cette Sicav est gérée par Groupama Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Dans ce document, le compartiment G FUND - Avenir Euro est aussi appelé « Fonds » ou « Fonds nourricier ».

Ce Fonds est un Fonds nourricier de l'OPCVM de droit français GROUPAMA AVENIR EURO. Le Fonds nourricier sera investi à au moins 90% dans la part O du fonds maître. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. L'objectif de gestion du fonds maître est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI EMU Small Cap (cours de clôture, dividendes nets réinvestis). La performance du Fonds nourricier sera fortement corrélée à celle du fonds maître mais pourra être inférieure à celle-ci, GROUPAMA AVENIR EURO, compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel de la politique d'investissement du fonds maître :

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, MSCI EMU Small Cap clôture (dividendes nets réinvestis) après déduction des frais de gestion.

Afin d'atteindre son objectif, la gestion du fonds repose sur un processus au sein duquel se distinguent quatre grandes phases : La génération des idées d'investissement L'analyse des valeurs Leur valorisation La décision d'investissement Les actions des pays de la zone Euro représentent 75% minimum de l'actif net du fonds. L'univers d'investissement est composé d'actions de petites et moyennes capitalisations. Le gérant se garde la possibilité d'investir dans des sociétés de plus grandes capitalisations. Il pourra également investir sur des marchés autres que celui de la Zone Euro jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de l'actif net. Des produits de taux (obligations et autres titres de créances négociables) pourront être utilisés exclusivement par le biais d'OPC dans la limite de 10% maximum de l'actif net du fonds. L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-Universe visant à sélectionner, en excluant 20% des valeurs les moins bien notées de son univers d'investissement, les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs ...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...). La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille contre les risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum de 20% de l'actif net. Afin de gérer sa trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces. L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 130% de l'actif net.

Le Fonds respecte en permanence les règles d'éligibilité des plans d'épargne en actions pour les investisseurs domiciliés fiscalement en France.

Le Fonds est valorisé en Euro. La devise de référence de l'action est l'Euro.

L'investisseur peut acheter ou vendre des actions du Fonds à une fréquence journalière (jours bancaires ouvrables). Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître dans lequel est investi votre Fonds sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

Les revenus de l'action sont réinvestis.

L'action peut être acquise par tous types d'investisseurs.

La durée de placement minimale recommandée est d'au moins 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans.

La catégorie de risque 6 reflète un potentiel de gain et/ou de perte très élevé de la valeur du portefeuille. Ceci s'explique par des investissements en actions dans la zone Euro.

Cet indicateur a été calculé en utilisant l'historique du Fonds maître ce qui explique que celui-ci atteint la catégorie de risque 6 également.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître : La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". L'OPCVM a un niveau de risque 6, en raison de son exposition au risque actions. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître:

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié aux marchés des petites et moyennes capitalisations : Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que dans le cas des grandes capitalisations.

Risque de crédit : Une éventuelle dégradation ou défaillance de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.

Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,18%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

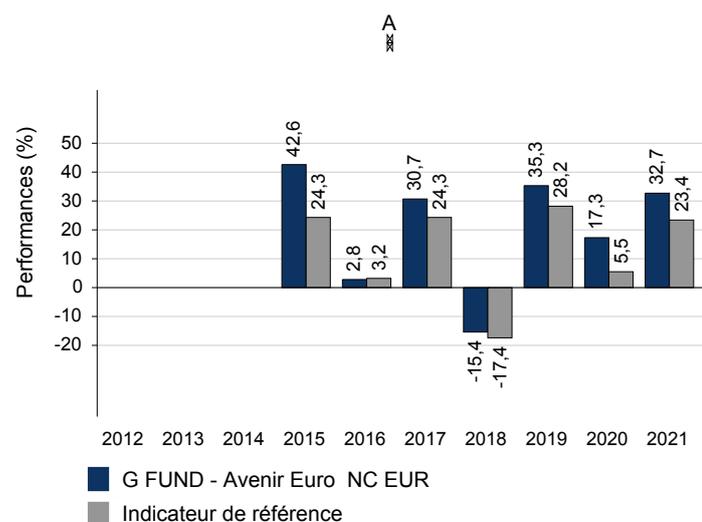
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 28 février 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Frais de conversion maximum: 1,00% de la différence existante entre les commissions de souscription et de rachat des Compartiments/Classes respectifs.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter aux parties correspondantes du prospectus, disponible à l'adresse www.groupama-am.com.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création du Fonds : 12 décembre 2014

Date de création de l'action : 12 décembre 2014

Devise de référence : Euro

Indicateur de référence : MSCI EMU Small Cap (cours de clôture, dividendes nets réinvestis).

A : Le 24/10/2016, la politique d'investissement ainsi que l'indicateur de référence ont changé. Les performances antérieures à cette date ont été réalisées dans le cadre d'une gestion différente de celle actuellement pratiquée.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, Luxembourg Branch

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris, France ou sur le site internet suivant: www.groupama-am.com. Le prospectus, le DICI, les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent également être fournis sur demande.

G FUND est une SICAV à compartiments, son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de Groupama Asset Management.

Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Groupama Asset Management et sur son site internet : www.groupama-am.com.

Les informations détaillées relatives à la politique de rémunération en vigueur de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com/fr/nous-connaître/une-gouvernance-responsable/. Une copie papier de la politique de rémunération sera mise, à titre gratuit, à disposition des actionnaires sur demande auprès de la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La société de gestion Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 mars 2022.